

CONVOCATION DU COMITE SYNDICAL

Par une convocation en date du 03/02/2026, le Comité Syndical est invité à se réunir le mardi 10/02/2026 à 18 heures 30 pour délibérer des questions suivantes :

- ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance
- ⇒ Approbation du compte rendu précédent
- ⇒ Approbation du Compte Financier Unique 2025
- ⇒ Point sur les Travaux 2026 : validation, devis, subventions
- ⇒ Emprunt 2026
- ⇒ Participations des communes 2026
- ⇒ Subvention scolaire classe transplantée 2026
- ⇒ Budget primitif 2026
- ⇒ Fongibilité des crédits BP2026
- ⇒ Contrat copieurs secrétariat, rue aux juifs, Chauffours
- ⇒ Questions diverses : inscriptions

REUNION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de Chauffours-Nogent/Eure-Ollé, légalement convoqué s'est réuni, à Ollé, salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DESEYNE, Président

Présents :

Mesdames ALAMICHEL Francine, ESNAULT Annie, HOYAU Mélanie, Messieurs DESEYNE Thierry, PAVARD Jérôme, LECLAIR Pascal, RENOU Cédric, BOUDAN Yohan, FAVRE Nicolas, GROLHIER Arnaud

Absents excusés :

DESCHAMPS Cyril avec pouvoir donné à RENOU Cédric

Absents :

Laure LAILLE

Asma FEKHAR

Date de convocation : 03/02/2026

Monsieur Jérôme Pavard est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente étant approuvé à l'unanimité, les membres du comité syndical émargent le compte rendu et le bordereau récapitulatif des délibérations.

1- Approbation du CFU 2025

A la demande du Président, la secrétaire du SIVOM présente le compte financier unique 2025 dont les chiffres ont été transmis pour étude avant la réunion.

En l'absence d'interrogation des conseillers, le Président cède la présidence à Madame ALAMICHEL Francine doyenne d'âge.

D2026-1002-001 : CFU 2025 et affectation de résultat

Après que Thierry DESEYNE ait apporté toutes les précisions nécessaires aux conseillers,
Sous la présidence de Madame ALAMICHEL Francine, et après que Monsieur Thierry DESEYNE ait quitté la salle,
En l'absence d'observations des conseillers,

Le comité syndical à l'unanimité moins une abstention (Thierry DESEYNE)

- approuve le compte financier unique 2025.

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2025
Investissement	-15 096.33	15 399.08	302.75	-9 807.02		-9 504.27
Fonctionnement	-319 251.70	314 772.01	-4 479.69	31 206.10	-9 807.02	16 919.39
TOTAUX	-334 348.03	330 171.09	-4 176.94	21 399.08		7 415.12

Le Comité Syndical, conformément à l'instruction M 57, à l'unanimité :

- Affecte la somme de 9504.27 à la section d'investissement (article 1068) pour combler le déficit d'investissement reporté de 9504.27 du BP2026
- Maintient en excédents antérieurs reportés à la section de fonctionnement du B.P. 2026 la somme de 7415.12€ (article 002).

Les membres émargent les pages de signatures du CFU qui seront transmis en préfecture et en Trésorerie

2- Point sur les Travaux 2026

La réunion finances avec les enseignantes a défini les projets de travaux 2026 suivants :

Ballon + eau chaude maternelle rénovation des sanitaires et Remises aux normes électriques : 14000€
Sanitaires Christèle B 500€
Placard dortoir 1000€
Réfrigérateur maternelle 300€
Caisses maternelle 200€
Stores classe Laetitia

Ces projets ont été inscrits au budget mais leur réalisation reste à l'étude : notamment le placard du dortoir qui soulève la question de la place dans le dortoir.

Concernant les travaux de plomberie Thierry Deseyne explique qu'il a souhaité anticiper les pannes et ainsi bénéficier de subvention.

Thierry Deseyne présente des devis de mise aux normes électriques mais si les conseillers valident le principe des travaux, ils souhaitent différer le choix de l'entreprise car les devis manquent de détails.

D2026-1002-002 : travaux 2026 subvention

A l'unanimité des membres présents les conseillers à l'unanimité :

- Approuvent le principe rénovation des bâtiments scolaires sur les trois communes comprenant :
 - Mise aux normes électriques de toutes les classes selon les rapports de contrôle des installations électriques 4820€
 - Remplacement des sanitaires devenus vétustes et fuyards et Installation d'un Chauffe-eau et alimentation des lave mains de la maternelle en eau chaude estimés à 7482.60€ HT soit 8979.12€ TTC
- Estiment les travaux à un montant total de 12302.60€ HT soit 13799.12€ TTC
- : Sollicitent une subvention au titre de la DETR sur une base de 30% de 12302.60€ HT soit 3690.78€
- Sollicitent une subvention au titre du FDI sur une base de 30% de 12302.60€ HT soit 3690.78€
- Constatent un reste à charge financé par un prêt de 6417.56€ TTC

3- Emprunt 2026

Thierry Deseyne explique aux conseillers que le SIVOM est très peu endetté : encours de dette de 1523€ sur le prêt informatique (fin 04/2027) et 2173€ sur le prêt de la cour de la maternelle (fin 09/2026). Il propose donc de financer les investissements prévus en 2026 par un prêt de 10000€ sur 5 ans.

La secrétaire présente deux simulations de prêt :

Crédit Agricole : 3.23% 543.47€/trimestre, 150€ frais de dossier, coût total : 11019.40€

Caisse Epargne : 3.80% 551.37€/trimestre, 75€ frais de dossier, coût total : 11102.40€

D2026-1002-003 emprunt

Vu les projets d'investissements présentés,

Vu les différentes propositions des établissements bancaires,

Les conseillers syndicaux approuvent à l'unanimité

-le recours à un emprunt de 10000€ pour financer les travaux de rénovation plomberie et électricité

-la proposition du Crédit Agricole sur 5ans au taux fixe de 3.23% avec 150€ de frais de dossier, échéance trimestrielle de 543.47€

-un déblocage des fonds à déterminer

-autorisent le maire à signer les documents s'y afférant.

4- Participations des communes 2026

Le montant des participations des communes sera réévalué de 2% par rapport au montant n-1. C'était le montant nécessaire à l'équilibre du BP2026 au minima.

D2026-1002-004 Participations des communes 2026

A l'unanimité les membres du comité présent ou représentés adoptent les participations communales nécessaires au fonctionnement du SIVOM ainsi pour l'année 2026 :

D'après effectifs réels en février 2026 et populations des 3 communes au 1er janvier 2026

Répartition Frais	Nombre d'élèves	Nombre d'habitants	Ratio	Total des participations fonctionnement 200 700.00	TOTAL par communes
Chauffours	25	295	20.044	40 228.66	40 228.66
Nogent / Eure	61	523	42.154	84 603.45	84 603.45
Ollé	40	639	37.802	75 867.88	75 867.88
TOTAL	126	1 457	100.000	200 700.00	200 700.00

Participation : 50 % au nombre d'élèves et 50 % au nombre d'habitants

5- Subvention scolaire classe transplantée 2026

Cette année pas de sortie de prévu. On revient à un rythme d'un an sur deux. L'an dernier une subvention exceptionnelle de 1000€ avait été allouée.

D2026-1002-005: Subvention 2026 USEP

Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décident d'attribuer la somme de 600€ à la coopérative scolaire pour l'organisation de la classe transplantée ou un autre projet
- Disent que les crédits nécessaires seront portés au compte 65748

6- Budget primitif 2026

A la demande du Président, la secrétaire du SIVOM présente aux membres du comité, le projet de BP 2026 section d'investissement et section de fonctionnement.

D2026-1002-006 : BP 2026

Le Président présente le projet de Budget primitif et apporte toutes les précisions nécessaires. Les conseillers à l'unanimité des membres présents ou représentés adoptent le BP 2026, présenté par Monsieur le Président et qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 350667.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 33469.27 €

Les membres émargent les pages de signatures des BP qui seront transmis en préfecture et en trésorerie

7- D2026-1002-007 : fongilité des crédits en M57 pour l'année 2026

M. le Président informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-0610-009 du comité syndical en date du 06/10/2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget intercommunal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

8- Contrats copieurs secrétariat, rue aux juifs, Chauffours

Les trois contrats de location des copieurs précités sont à échéance. Le prix proposé pour le renouvellement a pris une forte hausse par rapport à 2020 : de 123€ HT à 177€ HT, le prix de la copie passe de 0.0045 à 0.005 en noir et blanc et de 0.045 à 0.05 en couleurs.

D2026-1002-008 renouvellement des contrats de location de copieurs

Après étude des devis, le comité syndical à l'unanimité (moins une abstention de Mélanie Hoyau)

- Opte pour la proposition renouvellement de Bureau Services pour la location et la maintenance des copieurs secrétariat, Ollé juifs, Chauffours.
- Autorise le président à signer les contrats et autres documents afférents

9- Questions diverses

- La secrétaire remercie Monsieur Deschamps qui a transformé les formulaires WORD créés l'an dernier en formulaires PDF plus fonctionnels pour les inscriptions. Mélanie Hoyau souhaiterait que des formulaires sur le même principe soient créés pour l'étude surveillée.

Thierry Deseyne remercie les membres du comité syndical pour leur collaboration au cours de ce mandat. Il a apprécié de travailler dans une bonne ambiance entre les trois communes et en étroite collaboration avec la secrétaire du SIVOM.

Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Seuls les membres présents physiquement à la séance du 10/02/2025 doivent signer

Thierry DESEYNE	
Jérôme PAVARD	
Pascal LECLAIR	
Francine ALAMICHEL	
Yohan BOUDAN	
Cyril DESCHAMPS	<i>Pouvoir donné à Cédric Renou</i>
Nicolas FAVRE	
Asma FEKHAR	<i>absente</i>
Arnaud GROLHIER	
Mélanie HOYAU	
Annie ESNAULT	
Cédric RENOUE	
Laure LAILLE	<i>absente</i>